

**Entrevue M. JN Barrot député 2ème circonscription des Yvelines, et
le SDIP (Syndicat de défense des Intérêts de Porchefontaine)
13 janvier 2018**

Monsieur Jean Noël Barrot Député, 2ème circonscription des Yvelines
Madame Anne Grignon Suppléante, Maire de Levis St Nom
Monsieur Emmanuel de Romémont, Président du SDIP
Monsieur Xavier Fernier Vice-Président du SDIP
Monsieur Michel Carré Administrateur du SDIP, élu du Conseil de Quartier de Porchefontaine

Présentation du quartier de Porchefontaine avec le support du mémo remis en séance.

Sujets évoqués :

– **Mise en œuvre de la loi handicap :**

Le quartier voit disparaître son tissu de commerçants et de services (charcuterie, boucheries, magasins de cadeaux et fermeture de la Poste prévue courant 2018). S'ajoute à cela le fait que la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 obligent les professionnels de santé à aménager les accueils pour les patients soumis à un handicap physiques.

S'agissant de Porchefontaine, 11 professionnels sont implantés et la majorité a obtenu une dérogation. La crainte des habitants est qu'au départ de ces professionnels, les cabinets deviennent inutilisables aboutissant à un désert médical si les autorités ne réagissent pas.

Nota : Sujet pris en compte par Monsieur le député Barrot tant au niveau de l'Assemblée Nationale qu'au niveau local. Mr le député pourrait sur ce sujet jouer un rôle d'intermédiation entre les acteurs concernés (publics comme privés) et contribuer à une mobilisation plus forte.

– **Fibre Optique :**

Après la défection de Numéricable/SFR, Orange a repris la desserte optique de Versailles. Porchefontaine souffre d'une double contrainte, le fait d'être à l'extrémité de Versailles (le nœud optique est au Chesnay) et les retards pris en matière d'enfouissement des câbles. Une réunion le 1er décembre 2017 entre la mairie, la société Orange et les représentants du SDIP a permis de préciser les problèmes et d'accélérer le déploiement. Objectif annoncé par la Mairie : la fibre en 2019 à Porchefontaine

Nota : Sujet d'intérêt majeur pour Monsieur le député Barrot qui a ce stade n'appelle pas d'action particulière

– **Circulation-transports;**

Le quartier est une voie de transit très empruntée matin et soir (de 12 à 19 000 véhicules/jour), pour contourner les bouchons sur la RN12 (accès à Satory et à Vélizy) et la N118. Malgré le trafic qui emprunte de plus en plus le Duplex A86, le quartier est bloqué et cela génère une pollution particulièrement sensible au centre du quartier. Les habitants souhaiteraient que les flux de circulation puissent diminuer : actions sur le carrefour N12/D91, nécessité de la Ligne 18, amélioration de la circulation locale. Les axes étant nationaux, départementaux et communaux, les solutions nécessitent des actions concertées (carrefour N12/D91 par ex.), incluant des actions avec les applications type Waze.

Nota : Sujet pris en compte par Mr le député Barrot. Ce dernier sera attentif aux répercussions que pourraient avoir sur la circulation de transit toutes les mesures prises relatives aux accès à Satory et à la réalisation de la ligne 18 aux solutions.

Concernant les bus, les projets de VGP sont positifs ; extension des horaires et desserte de la gare de Montreuil. L'accès aux gares de Viroflay et au T6 reste compliqué à partir de Versailles et spécifiquement de Porchefontaine. Cependant, la décision définitive sur ces projets n'est toujours pas actée à notre connaissance.

Nota : Sujet d'intérêt majeur pour monsieur le député Barrot qui est attaché à la cohérence du dispositif général.

– **Pollutions sonores :**

Les cartes de bruits révèlent une grave incidence des parcours ferroviaires sur le quartier dépassant les seuils fixés notamment par la Directive européenne du 25 juin 2002 (voir le nota ci-après) Sachant que 9% de la population de Versailles est exposée à des bruits supérieurs à 65dB : Porchefontaine, Chantiers, Saint Louis. La dégradation des talus lors des campagnes d'élagage amplifient ces nuisances et contribuent à dégrader l'environnement. Les contacts avec les correspondants de la SNCF ne rassurent pas les résidents quant à l'avenir de ces nuisances. Des travaux plus respectueux des habitants et des matériels plus discrets (Nouvelles machines à l'instar de la ligne Versailles Gare Saint Lazare) apparaissent pourtant souhaitables.

Nota :

1 / Cette directive impose aux villes de >100 000 habitants des PPBE et l'établissement des cartes d'exposition aux bruits. Ces cartes existent en Yvelines mais leur traduction dans le PLU de Versailles n'est pas très nette notamment en ce qui concerne les nuisances ferroviaires (non prises en compte).

2 / Monsieur le député Barrot apporte son soutien au projet porté par le CDQ et le SDIP visant à préparer en lien avec SAVE et les organisations concernées un plan d'action de réduction d'exposition au bruit. Mr le député Barrot considère comme le député Baichère qu'il peut jouer un rôle d'intermédiation. A cet égard, il soutient l'initiative du député Baichère visant à réunir les acteurs concernés et à co-présider dans l'année une grande réunion sur le sujet.

Le quartier de Porchefontaine est également directement impacté par un couloir de vol induisant des bruits d'hélicoptères assez fréquents pour excéder les résidents. L'application du décret dit « Borloo » n°2010-1226 du 20 octobre 2010 a permis d'éviter les survols touristiques et la remontée du seuil minimal de 1500 à 2000 pieds a également contribué à l'atténuation de ces nuisances.

Le canal d'information obtenu sous la pression des associations a brusquement été interrompu unilatéralement en 2015 (site internet www.ba107.air.defense.gouv.fr et mail Osa.ba@inet.air.defense.gouv.fr). Un courrier du SDIP (22 septembre 2016) à M. le colonel Foussard, commandant la BA 107 est resté sans réponse tout comme celui signé F. de Mazières du 15 novembre 2017 adressé à M. le général Lanata chef d'Etat-major de l'armée de l'air. Les connexions doivent être rétablies.

Nota : très attentif à ces questions, Monsieur le député Barrot qui a reçu copie de la correspondance transmise au chef d'état-major de l'armée de l'air est tout à fait disposé à faire le relais vers les instances idoines. Il demande à ce titre que les informations sur les survols lui soient transmises avec le plus de précision possible.

En conclusion, M. de Romémont réitère le triple rôle du SDIP (Capteur, relais, incubateur de solutions) et propose à M Barrot d'assister à la prochaine Assemblée Générale courant mars. La communication avec les résidents étant souhaitable, il est prévu d'un commun accord de réitérer cette entrevue sous six mois. Mr de Romémont indique également que Mr Ducarouge (Président SAVE) prendra prochainement contact pour obtenir un entretien.